

# Coopérer pour innover, expérimenter, partager

- ▶ Nouveaux partenariats
- ▶ Nouvelles réponses aux besoins, nouvelles pratiques
- ▶ Echange et transferts de connaissances et savoir-faire
- ▶ Mutualisation

## Actions éligibles

- ▶ **Coopération inter-territoriale :**  
associant des partenaires localisés dans différents territoires français structurés en GAL
- ▶ **Coopération transnationale :**  
associant des partenaires de différents Etats membres de l'Union Européenne, sur des territoires structurés en GAL

### *Par exemple :*

- *expérimentation d'un parcours autour du tourisme religieux*
- *échange de bonnes pratiques sur l'implication des habitants dans des démarches de revitalisation de bourgs*
- *à partir d'une caractéristique commune à plusieurs territoires, comment la valoriser ou construire une action*



# Coopérer pour innover, expérimenter, partager

- ▶ Nouveaux partenariats
- ▶ Nouvelles réponses aux besoins, nouvelles pratiques
- ▶ Echange et transferts de connaissances et savoir-faire
- ▶ Mutualisation

## Dépenses éligibles

- ▶ **Travaux** : construction, réhabilitation (à l'exception des travaux de réhabilitation énergétique), aménagement de locaux, aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- ▶ **Equipement et matériel**
- ▶ **Frais de personnel et de fonctionnement directement liés à l'opération**
- ▶ **Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration**
- ▶ **Prestations externes** : études, conseils, diagnostics, formations, animations
- ▶ **Communication**

## Montant de l'aide

De 3 000 € à 50 000 € selon les projets

